



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables

Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

Tél. : (418) 397-4772 Téléc. : (418) 397-1555

municipalité@stjosephdeserables.com - www.stjosephdeserables.com

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance du 2 février 2015, le Conseil a adopté le projet de règlement no 206-15 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS. Voici un résumé du projet de règlement;

Le règlement à pour objectif de modifier la rémunération des élus; le maire ainsi que les conseillers (ères). Le salaire des élus sera majoré de dix pour cent du montant que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire publie selon l'article 16 de la Loi sur le traitement des élus. Ce règlement sera rétroactif en date du 1^{er} janvier 2015 et sera valide pour les années subséquentes.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire de 19h30 le 7 avril 2015 qui aura lieu au bureau municipale, 370A rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de mars 2015.

Marie-Josée Mathieu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière